

VIEILLISSEMENT, DIVORCE ET RECOMPOSITION FAMILIALE.
NOUVEAUX DÉFIS DANS LES RELATIONS D'AIDE AUX PERSONNES
ÂGÉES

[Xavier Roigé](#), [Montserrat Soronellas-Masdeu](#), Traduit de l'espagnol par [Sara Bastien-Henri](#)

Presses Universitaires de France | « [Ethnologie française](#) »

2018/3 Vol. 48 | pages 465 à 478

ISSN 0046-2616

ISBN 9782130802143

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2018-3-page-465.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Vieillesse, divorce et recomposition familiale Nouveaux défis dans les relations d'aide aux personnes âgées

Xavier Roigé

Departament d'Antropologia Social.
Universitat de Barcelona
roige@ub.edu

Montserrat Soronellas-Masdeu

Departament d'Antropologia, Filosofia i Treball Social
Universitat Rovira Virgili. Tarragone
mariamontserrat.soronellas@urv.cat

RÉSUMÉ

L'article interroge les perceptions et les stratégies des personnes âgées avancées face à des situations de divorce, aux recompositions familiales et aux nouvelles formes de parentalité.

À partir d'entretiens qualitatifs, il a été mis en évidence que la façon de considérer la question de l'aide aux personnes vieillissantes, l'aide était différente selon qu'il y a eu divorce ou non. Cette étude permet de comprendre comment se construisent aujourd'hui les discours sur le vieillissement et de quelle manière se redessinent les rôles des personnes âgées selon le contexte familial.

Mots-clés : Vieillesse. Divorce. Recomposition familiale. Soins. Beaux-grands-parents.

Vieillir en couple est, généralement, perçu comme un idéal, mais les changements sociaux survenus ces dernières années, comme l'augmentation des séparations et du divorce, la cohabitation et les nouvelles réalités familiales ont modifié les conditions habituelles du vieillissement. Ces changements ont des conséquences, non seulement au niveau des structures familiales et des modèles culturels de la famille, mais aussi en ce qui concerne les formes d'assistance et les relations entre les générations. Ils ont des effets sur les mécanismes d'aide et de soutien au sein de la famille, transforment les perceptions que les personnes âgées ont des différents modèles parentaux et conduisent à de nouveaux discours culturels sur le vieillissement.

Le divorce et la recomposition familiale soulèvent de nombreuses questions sur le rôle des personnes âgées et sur les mécanismes de soins et ils posent de nouveaux défis aux pratiques d'entraide familiale. Les relations des personnes âgées divorcées avec leurs enfants sont-elles différentes de celles des autres parents ? Quel est le rôle des enfants auprès de leurs parents séparés qui vivent seuls ? Comment les parents divorcés qui vivent séparément sont-ils pris en charge ? Quelle

est la perception des obligations familiales envers le nouveau conjoint du parent ? Quelle est la perspective de genre dans ces relations ? Pour répondre à ces questions, l'article tente d'analyser les perceptions et les stratégies des personnes âgées face à cinq situations différentes : 1) les divorces tardifs et leurs effets sur les pratiques et sur le discours tenu sur le vieillissement ; 2) les relations entre les enfants adultes et les parents divorcés âgés, avec de nouvelles interrogations sur les relations intergénérationnelles ; 3) les relations entre les enfants séparés et leurs parents ; 4) les soins à donner à des personnes situées à la limite de la parenté (comme les beaux-parents ou un ex-conjoint) ; 5) la prise en charge des « ex » qui habitent seuls ou sans autre famille.

Notre étude qualitative se fonde sur des entretiens réalisés à Barcelone et dans sa région métropolitaine, menés auprès de personnes qui ont divorcé alors qu'elles étaient âgées ou en retraite ; auprès de personnes âgées membres d'une famille recomposée ou bien vivant seuls ; auprès de personnes âgées ayant des enfants divorcés ; auprès d'enfants ayant des parents âgés divorcés. Les exemples présentés

s'inscrivent dans le cadre d'une recherche plus vaste¹ et ils nous permettent de comprendre et d'explicitier les perceptions et le discours des personnes âgées face au divorce.

■ Divorcer après la retraite

En Espagne, en raison d'une législation fortement progressiste datant de 2005, relatives aux procédures de divorce, est apparue une nouvelle génération de divorcés âgés.

En effet dès la proclamation de cette loi sur le divorce, ce dernier a connu un accroissement considérable [Roigé, 2012]. Appelée avec mépris la loi du « divorce express » par les opposants conservateurs, elle permet aux conjoints de négocier un divorce rapide en application du principe de liberté des époux dans le couple, grâce à une simplification des procédures et à une réduction des frais judiciaires². Cette disposition a entraîné une croissance rapide des taux de divorce. En peu d'années, l'Espagne est passée du pays ayant un des taux de divorce les plus bas d'Europe (en 2004, 1,2 pour 1 000 hab. par rapport à une moyenne européenne de 2,0)³ à un pays au-dessus de la moyenne européenne (2,9 en 2006 ; UE 2,1) pour ensuite se stabiliser en 2015 à un taux au-dessus à 2,1 (UE, 1,9). En Catalogne, où cette étude a été menée, le fait que la société soit essentiellement urbaine a contribué à une augmentation encore plus marquée, passant de 1,6 en 2004 à 3,3 en 2007 et à 2,4 en 2015, soit un des taux les plus élevés d'Europe.

Ces divorces interviennent à tous les âges, y compris à des âges tardifs. Le fait que le nombre de personnes qui divorcent au moment de leur vieillesse soit en expansion représente un autre changement substantiel, avec d'importants effets familiaux, économiques et sociaux. En Catalogne, le nombre de divorces chez les personnes de plus de 60 ans a plus que doublé en moins de dix ans : en 2015, 10,1 % des hommes qui se sont séparés avaient plus de 60 ans et 6,3 % ; pour les femmes alors qu'en 2004, le pourcentage était de seulement 4,6 % des hommes et de 2,6 % des femmes⁴. Le nombre de mariages entre personnes de plus de 60 ans a également augmenté : si en 2000, le taux de mariage entre personnes âgées était de 11,7 %, en 2013 ce chiffre s'est élevé jusqu'à 21,1 %⁵.

Quelles sont les raisons de cette augmentation ? Qu'est-ce qui pousse un homme ou une femme à

affronter une réalité incertaine alors qu'ils n'ont plus « la vie devant eux » ? Sans aucun doute, la croissance de l'espérance de vie en Catalogne, estimée en 2014 à 83,4 ans (80,5 pour les hommes et 86,1 pour les femmes, une des plus élevées au monde⁶), a eu des effets sur les manières de conduire les dernières années de sa vie, en prenant parfois de nouvelles directions.

De plus, la cohabitation obligée des retraités et une revalorisation des idéaux de l'amour romantique font, qu'année après année, des personnes de 60 ans, ou ayant même célébré leurs 70 ans, entament au tribunal une procédure de divorce. D'autres facteurs sont à prendre en compte dans l'analyse de cette reconfiguration sociale, comme par exemple, un plus faible contrôle social, une moindre prévalence du discours religieux. Des raisons d'ordre pratique favorisent également ces changements de vie : l'hypothèque est payée, les enfants ont acquis leur indépendance, les conjoints peuvent compter sur une pension qui leur autorise une certaine autonomie. Jouissant d'une bonne santé et des ressources nécessaires, ces personnes peuvent concevoir de bouleverser leur situation familiale.

Les raisons avancées varient toutefois en fonction du genre : alors que les hommes cherchent généralement de nouvelles expériences, les femmes soulignent qu'elles veulent plutôt se libérer des pressions qui les ont poussées à se marier et des normes traditionnelles de genre, pour mettre un terme à la soumission qu'elles ont vécue dans leur jeunesse et dans leur mariage.

Pour Pau, qui s'est séparé de sa femme à 67 ans, sa décision a été motivée par les difficultés de la cohabitation lors de la retraite :

Lorsque nous travaillions tous les deux, notre mariage n'était pas grand-chose, mais on continuait... En revanche, avec la retraite, le fait d'être toute la journée ensemble s'est converti en une expérience terrible. C'était dur, mais je ne me voyais pas plus d'années comme ça... Bien sûr que je me suis jeté dans l'inconnu, et par rapport à mes enfants, je devenais le méchant de l'histoire... Mais le fait de voir, sans que ce soit la fin du monde, toujours plus d'hommes et de femmes divorcés de mon âge m'a motivé (Pau, 72 ans, homme, Barcelone)⁷.

À présent, il s'épanouit en participant à des voyages pour le troisième âge, où il espère rencontrer une nouvelle compagne. Jaume a demandé le divorce, il explique : « parce que je ne supportais pas la nouvelle situation. Moi, je me sentais toujours jeune lorsque j'ai pris ma retraite à 65 ans. Je crois qu'il me reste

encore de nombreuses années pour commencer une nouvelle vie » (Jaume, 68 ans, homme, séparé à 65 ans, après la retraite, Barcelone). Euphorique, il soutient que à 73 ans, il a trouvé le véritable amour avec une femme plus jeune : « Elle est attirante, affectueuse, c'est comme revenir en arrière de quelques années. » Ces hommes divorcés semblent acquérir de nouvelles forces qui libèrent la possibilité de bâtir un « autre » amour [Ambert, 2009].

Dans le cas des femmes interrogées, les raisons sont plus hétérogènes. Beaucoup d'entre elles arrivent à la retraite avec une pension similaire ou même supérieure à celle de leur mari et cette indépendance économique leur permet d'affronter la séparation. De nombreuses femmes qui rompent une relation après plus de trente ans veulent se soustraire à un entourage social qui les rendait responsables des tâches domestiques ainsi que des soins du mari et des enfants. En optant pour un nouvel horizon, elles sortent de leur rôle habituel. Ainsi, la retraite est un moment qui engendre fréquemment des problèmes, propices à une rupture, dans les couples qui n'avaient pas jusque-là été confrontés à une cohabitation permanente. La décision de Núria de se séparer de son mari est précisément venue juste après le début de sa retraite :

Lui, il a pris sa retraite cinq ans avant. Il avait pris l'habitude de passer toute la journée à la maison... Il ne se faisait même pas à manger : je le faisais avant d'aller travailler. Quand j'ai pris ma retraite, je ne pouvais pas supporter l'idée de le voir toute la journée devant la télévision. Je lui demandais de sortir, d'aller faire des courses, je ne sais pas... faire des choses... Jusqu'à ce que je dise, c'est assez ! Mes filles ne pouvaient pas supporter l'idée de notre séparation... Que fera papa ? Imagine... elles se préoccupaient de lui. Elles pensaient que j'étais devenue folle. Je voulais être plus libre... (Núria, 65 ans, femme, L'Hospitalet de Llobregat).

Núria insiste sur le fait qu'elle voulait une plus grande liberté, elle n'envisage donc pas une nouvelle relation : « Non, je ne veux plus rien savoir des hommes. Je n'ai plus envie de laver les sous-vêtements d'un homme... ». Dans le cas de Soledad, la séparation a été proposée par son mari :

« Un jour, dans un bar, pendant que nous prenions le petit-déjeuner, il m'a dit qu'il voulait se séparer. Comme cela, tel quel : "si c'est ça un mariage, il vaut mieux se séparer". Tout mon monde s'est effondré ». Ensuite, elle a commencé à penser aux conditions matérielles : « Il

était sur le point de prendre sa retraite et moi je travaillais toujours et j'avais un salaire supérieur au sien. Lui, il en sortait perdant » (Soledad, 66 ans, femme, Barcelone).

Trois ans plus tard et désormais retraitée, elle estime qu'elle en est sortie gagnante et se dit heureuse :

Ça a été très difficile pour moi parce que je ne m'y attendais pas, mais j'en suis sortie gagnante... maintenant, je peux vivre dans un appartement en location à Barcelone, alors qu'avant je devais voyager chaque jour une heure en train pour retourner à la maison que nous partagions. Lui, il a continué de vivre dans notre maison, mais il me paie chaque mois un "loyer", qui m'aide à payer mon nouvel appartement, avec ce que nous récupérons de la location d'une maison que nous avions pour les vacances... J'ai gagné non seulement en temps de déplacement, mais aussi la liberté : maintenant, je dois seulement laver ma vaisselle ! [...] Ça a été difficile de m'habituer à la solitude, mais maintenant je n'ai pas à supporter ses manies et ses caprices. Je n'ai pas besoin de dormir avec quelqu'un et je ne souhaite pas avoir à supporter quelqu'un d'autre (Soledad, 66 ans, femme, Barcelone).

La situation d'une génération de femmes, arrivées à un âge avancé, qui ont travaillé, qui sont assurées d'une pension et qui peuvent parfois être propriétaires à titre personnel est un élément décisif lors d'une séparation. C'est le cas de Carme. Quand son fils a quitté la maison, elle a décidé de se séparer de son mari peu de temps avant de prendre sa retraite :

Avec mon « ex », nous avons déjà une économie séparée. L'appartement est à moi et il me transfère chaque fois un montant pour les dépenses et pour l'alimentation. C'était donc facile. Lui, il ne pensait qu'à jouer au paddle, nous n'avions pas d'activités en commun. Moi, par contre, je voulais voyager et je devais aller avec d'autres amies parce que lui ne voulait pas [...] Nous n'avions presque rien en commun. De sorte que je lui ai dit [...] Et maintenant, je fais ce que je veux (Carme, 67 ans, femme, Barcelone).

Nous ne devrions pas, cependant, extrapoler ce désir d'une plus grande liberté à toutes les femmes et à toutes les classes sociales. Les moindres salaires, donc les moindres pensions, touchées en général par les femmes interdisent à nombre d'entre elles de prendre une telle décision ou la rendent plus difficile qu'elle ne l'est pour un homme. Se séparer suppose d'affronter une série de difficultés économiques, personnelles et affectives.

Dans les secteurs économiquement plus défavorisés, les femmes ont à pâtir d'une plus grande diminution de leurs revenus que les hommes [Rotermann, 2007] et cette baisse a, pour les retraitées, de graves effets. Le facteur économique dissuade fréquemment d'envisager une séparation [Ambert, 2009].

Face au divorce, de nombreuses femmes font montre de découragement et d'inquiétude, principalement celles qui se sentent les « victimes » de la situation. Joana (70 ans, femme, séparée à 60 ans, il y a maintenant 10 ans, Barcelone) ne « voit pas de solution pour l'avenir. Depuis que j'ai appris "qu'il se jouait de moi avec une autre", ma vie a coulé... Toute ma vie, j'ai pris soin de mon mari, de mes enfants... Et maintenant, qui s'occupera de moi ? » D'autres personnes interrogées ressentent également la peur de se retrouver seules, mais la tendance croissante sur le plan social à considérer que la famille n'est pas l'unique source de soutien vital semble atténuer ces craintes. La relation de couple étant à la fois organisatrice et défensive [Dupré-Latour, 2005], se séparer revient pour certaines femmes à se lancer dans le vide. Le divorce implique non seulement de perdre l'homme avec qui elles ont vécu durant de nombreuses années, mais également de perdre leur premier soutien dans la vie de tous les jours ou lors d'une maladie. Si elles peuvent compter sur l'appui d'autres membres de la famille ou si elles possèdent un réseau de relations, leur sensation d'isolement est moindre. En revanche, si ces liens familiaux et sociaux sont faibles, leur sensation de solitude est élevée. Laura indique que :

J'aurais dû me séparer trois ans après m'être mariée, mais finalement, je ne l'ai fait qu'après près de trente ans, quand je me suis demandé si la situation que j'étais en train de vivre était celle que je voulais pour le reste de mes jours... Ça n'a pas été agréable, de nombreuses amies ne l'ont pas compris... Je ne regrette pas, mais je me sens seule... J'avais un certain enthousiasme à l'idée de commencer une nouvelle vie, mais je ne sais pas encore si je l'ai commencée (Laura, 67 ans, femme, Vilanova i la Geltrú).

Laura souligne les difficultés économiques : « J'ai perdu une partie de mes économies, et ensuite il y a le sujet de la pension, qui n'est pas suffisante pour pouvoir vivre seule. » Les réseaux d'appui sont fondamentaux, et les femmes interrogées semblent y avoir recouru plus que les hommes. Laura explique : « J'ai pu prendre le téléphone et appeler mes connaissances pour leur demander de l'aide, mais mon mari n'avait

pas cet appui-là et c'est pour ça qu'il se sent peut-être plus isolé. » Dans tous les cas, la solitude des personnes séparées constitue un nouveau défi pour les politiques publiques puisque, dans de nombreux cas, le divorce à un âge avancé implique un plus grand isolement et un plus grand besoin d'assistance formelle pour faire face à la pauvreté. Si le divorce est toujours susceptible d'être une expérience douloureuse, plus la personne est âgée, plus il est fréquent que son divorce aura sur elle un retentissement négatif. L'appui de la famille et des amis s'avère alors indispensable.

■ Prendre en charge les parents divorcés âgés : les défis de l'assistance

Après avoir parlé des divorces tardifs, penchons-nous sur les divorcés vieillissants. Le nombre total de divorcés âgés est encore faible en Catalogne, mais ce chiffre est en train d'augmenter. En prenant les données de la population dans son ensemble, les personnes séparées et divorcées ne représentent pas plus de 3,2 % des plus de 65 ans⁸. Cependant, ces données doivent être nuancées. Parmi les hommes de 60 à 69 ans, ceux qui sont séparés ou divorcés représentent déjà la majorité de ceux qui vivent seuls (entre 70 et 84 ans les célibataires sont la majorité ; pour les plus de 85 ans ce sont les veufs). Parmi les femmes âgées seules, en revanche, le veuvage demeure majoritaire à tout âge. Dans les maisons de retraite, nous observons que, bien que les divorcés ou les séparés soient encore minoritaires, leur évolution est ascendante : en 2011, 16 % des hommes et 10 % des femmes se trouvaient dans cette situation, un chiffre qui, dans les années précédentes, était nettement insignifiant [Zueras et Ajenjo, 2016 : 16-17]. Il est possible d'en déduire que les séparés ont plus tendance à vivre dans des résidences que les célibataires et les veufs. Les données suggèrent que, dans les prochaines années, nous assisterons à une forte augmentation du nombre de personnes âgées qui vivront seules ou en résidence en raison d'un divorce, et s'ajouteront à la clientèle, déjà habituelle, des célibataires ou des veuves.

Cela amène à poser plusieurs questions sur les personnes âgées séparées. Les soins qui leur sont prodigués s'organisent-ils d'une manière très différente que pour des parents qui n'ont pas divorcé ? Les sentiments d'obligation des enfants envers leurs parents âgés sont-ils les mêmes ? Pour répondre à ces questions, nous devons considérer certains aspects concernant le

fonctionnement des soins dans la famille. Généralement, en Catalogne, ses membres ou certains d'entre eux, font les démarches pour trouver les ressources publiques et privées disponibles (téléassistance, résidences, services d'assistance à domicile, ou embauche de personnels soignants rémunérés, comme Maria Offenhenden et Yolanda Bodoque-Puerta l'analysent dans ce numéro), puis ils en disposent de façon à satisfaire leurs besoins. L'organisation familiale des soins prend en compte la hiérarchie des rôles de manière à activer les engagements assignés au genre et au type de parenté (filiation ou affinité). Ces engagements sont négociés [Finch, 1987] en prenant en considération, en plus des codes culturels, les conditions sociales et économiques des personnes impliquées. La proximité résidentielle, la position sociale, le temps dédié au travail rémunéré, les situations de crise, l'existence et la possibilité d'accéder à des services de soins sont certains des facteurs qui ont une incidence sur la façon dont s'organisent les soins des personnes âgées. Dans les familles où il y a eu séparation et recomposition familiale, la négociation de l'assistance est encore plus décisive. D'une certaine manière, s'instaurent des « soins en forme de mosaïque », comme les qualifient Soronellas et Comas-d'Argemir [2017] pour mettre l'accent sur la variété des ressources existantes et leur combinaison particulière.

Les nouvelles configurations familiales ont rendu moins rigides et plus électives les relations de parenté et les obligations qui s'y rattachent. C'est le cas des situations de divorce. Les relations et devoirs doivent s'adapter à chaque circonstance familiale. Différentes études [Cooney et Uhlenberg, 1990 ; Furstenberg, Hoffman et Shresta, 1995 ; Cadolle, 2005 ; Coleman and Gagnon, 1999] ont souligné que les enfants adultes de parents qui ont divorcé pendant leur enfance entretiennent une relation d'aide de moindre importance avec ces derniers au moment de leur vieillesse, particulièrement envers la figure paternelle avec laquelle les contacts durant l'enfance et l'adolescence ont été moins fréquents (voire très ponctuels, le père ayant été quasiment absent). Leurs sentiments à l'égard de leurs parents divorcés sont en effet confus et leur sentiment d'obligation plus faible [Amato, 1999], particulièrement en ce qui concerne le père.

Joan, un homme de Barcelone de 75 ans qui a divorcé trois fois (deux fils déjà adultes de la première union ; deux filles de la deuxième également adultes ; et un fils de douze ans de son dernier mariage qui vit avec sa mère) se plaint du manque d'attention de

ses enfants. Joan vit seul et il est atteint de la maladie de Parkinson. Son référent principal est son frère, de dix ans plus jeune, qui habite dans la même cage d'escalier que lui. La relation avec ses enfants adultes est pratiquement inexistante, quant à son jeune fils qui vit à l'étranger, il se contente de partager avec lui une période de vacances par an. Il a toujours eu une vie libérale et vouée à sa profession, mais la vieillesse venue, il trouve à se plaindre de ses enfants : « Peut-être que je n'ai pas été un bon père, mais après une vie libre et indépendante, maintenant je suis "dépendant". Et sans l'aide de mon frère, je devrais aller dans une résidence parce je ne peux pas vivre seul. » Nous rencontrons d'autres enquêtés comme Joan, qui se plaignent de ne pas pouvoir compter sur leurs enfants, en expliquant qu'ayant eu une nouvelle conjointe plus jeune que lui, la relation avec leurs enfants est désormais minimale.

Que disent les enfants de cette situation ? Jordi, également séparé, se justifie en disant qu'il ne ressent pas de responsabilité par rapport à son père de 72 ans parce qu'il l'a à peine vu à la suite de la séparation d'avec sa mère :

Depuis mes dix ans je ne l'ai presque pas vu. Pour moi, il ne compte pas comme un père. Moi et mes frères, nous avons presque été abandonnés par lui, quand il est parti avec une autre femme. Ça fait des années que je ne l'ai pas vu, bien que je sache qu'il n'est pas en très bonne santé. Mais je ne peux pas avoir de sentiments pour lui puisque c'est une personne étrangère pour moi... (Jordi, 42 ans, Barcelone).

Ramon, 50 ans, explique qu'il n'a pas pu reconstruire la relation qu'il a perdue avec son père, absent quand il était jeune :

Pendant toute mon enfance, ma mère a été présente dans ma vie. Elle s'occupait de la vie quotidienne, elle suivait mes études... Je ne voyais mon père que chaque quinze jours... Je lui parlais de mes études, mais lui, il n'y prêtait pas beaucoup d'attention [...] Peu à peu, notre relation est demeurée sous le seuil minimum, surtout quand il s'est remarié ; j'avais alors 15 ans.

Maintenant, les contacts sont minimaux :

Sa femme m'a appelé pour me dire qu'il était à l'hôpital. Je lui ai rendu visite. Il a récupéré, mais maintenant ça fait longtemps que je ne l'ai pas vu. Je sais que lui voudrait être plus présent dans ma vie, mais il est déjà trop tard. Je me sens très proche de ma mère, peut-être parce

qu'elle n'a pas refait sa vie. Elle est une vraie mère pour moi, alors que mon père est comme un demi-père [...] Quand il aura réellement besoin de moi, je ferai ce que je pourrai pour lui – après tout, c'est mon père ! –, mais ce ne sera pas la même chose qu'avec ma mère (Ramon, 50 ans, Barcelone).

Le divorce confronte les relations intergénérationnelles entre les enfants adultes et les parents âgés à de nouveaux défis [Thompson et Wyatt, 1999 : 220]. Dans nos entretiens, nous observons des tendances similaires à celles que Yves Carrière et Laurent Martel [2003] remarquent au Québec : les femmes séparées ou divorcées peuvent autant compter que les veuves sur l'aide de leurs enfants. Les hommes âgés séparés ont quant à eux beaucoup moins de chances de recevoir un soutien de leur part.

■ Enfants séparés : les relations intergénérationnelles après le divorce

Après nous être intéressés aux conséquences de la séparation entre personnes âgées, nous voudrions à présent aborder les effets de la séparation des enfants sur les personnes âgées. En raison de l'augmentation des divorces, on peut se demander si comme le suggère Evelyne Sullerot [2000 : 175], les relations familiales intergénérationnelles ne sont pas en train de s'affaiblir au point que les grands-parents en perdraient leur rôle de référent familial. Quelle position les grands-parents adoptent-ils devant une séparation ? Quel rôle jouent-ils dans les situations complexes ? Comme nous l'avons déjà souligné [Roigé, 2012], il est indispensable d'analyser l'influence des relations intergénérationnelles dans les processus de divorce pour comprendre la dynamique des recompositions familiales.

Les situations sont très différentes parmi nos enquêtés et par là les mécanismes de soutien familial se font multiples. Les grands-parents, surtout maternels, se mobilisent pour atténuer les effets du divorce, prenant en charge principalement les soins des petits-enfants. Anna (38 ans, femme, Barcelone) qui a deux enfants de 9 et 3 ans vient de se séparer de son mari. Elle avait élu domicile dans une localité à environ 30 km de Barcelone où résident ses parents. À la suite du divorce, elle songe à changer de résidence, pour pouvoir vivre près de chez eux, mais le prix des appartements dans le centre de Barcelone le lui interdit. Ce sont ses

parents, retraités, que ces circonstances obligent à venir chaque jour jusque chez elle afin d'accompagner leurs petits-enfants à l'école : « Je sais que c'est un grand effort pour mes parents, mais je n'ai pas d'autre alternative. Quand tu es jeune, tu ne te rends pas compte, mais maintenant, j'aimerais vivre près d'eux... » Le rôle des nouveaux grands-parents est fondamental en Catalogne compte tenu de l'importance d'assurer cette continuité dans la configuration culturelle de la parenté [Bestard et Contreras, 1995] et de la faiblesse de la politique familiale. Dans ce contexte, les grands-parents doivent adopter un rôle très important de substitut des parents auprès de leurs petits-enfants [Flaquer et Garriga, 2009].

Le cas de Cristina, séparée de 73 ans, montre une plus grande complexité. Sa fille Rosa s'est également séparée de son mari il y a quatre ans, avec trois enfants mineurs. La séparation, selon elle, a été traumatisante :

Mon gendre ne s'occupait pas de ses enfants plus de quelques jours, mais ma fille vivait à Masnou (une localité à 30 km de Barcelone) dans la maison où elle avait vécu avec lui, même si cette maison appartenait à ses beaux-parents, qui vivaient près et qui eux s'occupaient beaucoup de leurs petits-enfants (Cristina, 73 ans, Mataró).

Cristina déplorait le fait que sa fille soit astreinte à ces voyages incessants, puisqu'elle travaillait à Barcelone, et le fait qu'elle même et son ex-mari ne pouvaient pas rendre visite fréquemment à leurs petits-enfants. Mais la situation a connu une tournure inattendue et dramatique il y a un an quand, à la suite d'un accident, Rosa est décédée. Malgré leurs bonnes dispositions, les discussions entre les grands-parents des deux côtés se sont compliquées. Tous s'accordaient sur le fait que le père, continuellement en voyage et par trop insouciant, ne pouvait pas prendre en charge ses enfants :

Mais c'est lui qui en a la garde, et nous avons dû improviser des solutions distinctes pour les enfants. Par chance, il a été raisonnable et il a amené ses enfants vivre avec lui dans sa maison à Barcelone. Maintenant, ils sont plus près de nous et mon autre fille ne joue pas seulement son rôle de tante, mais également un peu celui de mère (Cristina, femme, séparée de 73 ans, Mataró).

Les politiques d'austérité, le chômage et la baisse de niveau des revenus ont provoqué dans toute l'Espagne une tendance à la refamiliarisation des soins [Deusdad, Comas-d'Argemir et Ddziegielewski, 2016], ce qui

a également affecté les familles recomposées. Dans la mesure où la société réduit son engagement dans les soins aux citoyens, la famille se retrouve obligée de réassumer cette responsabilité comme étant quelque chose de « naturel » et de consubstantiel à son existence. C'est pourquoi le divorce peut également conduire les enfants séparés à prêter davantage d'attention à leurs parents. Étant donné qu'en Espagne, jusqu'à il y a peu d'années encore, les juges accordaient en général la garde des enfants aux mères, il est fréquent que les hommes divorcés en proie à des difficultés économiques retournent vivre chez leurs parents pour ne pas avoir à assumer le coût d'un logement. Comme dans le cas des fils et des filles célibataires, les divorcés qui résident chez leurs parents sont ceux qui sont le plus amenés à devoir organiser leur prise en charge ou à l'assumer eux-mêmes. Résider ensemble est un élément décisif dans la détermination des responsabilités intergénérationnelles. De plus, les enfants adultes qui vivent avec leurs parents sont pris dans la logique de réciprocité qui prévaut au sein de l'unité domestique.

Deux cas d'hommes divorcés qui ont pris la responsabilité des soins de leurs parents illustrent bien ce type de situation. Rogelio (54 ans, homme, Barcelone) est peintre de profession mais il est sans emploi et ne reçoit aucune allocation chômage. Il a divorcé de son épouse avec qui il n'a pas eu d'enfant et il est allé vivre chez ses parents. Peu de temps après, son père est atteint de démence et, bien qu'il ait deux frères et une sœur, il assume seul les soins à lui dispenser, tâche qu'il juge naturelle puisque, dit-il, « les frères vivent à l'extérieur et que c'est moi qui vis avec les parents ». Depuis la mort de son père, Rogelio prend en charge sa mère aujourd'hui âgée de 88 ans, en attendant qu'elle ait une place dans un centre de jour de la ville : il s'occupe de ses soins médicaux, l'accompagne dans ses activités quotidiennes, organise la maison, fait les courses et prépare les repas. Les deux autres frères ne se sont pas non plus impliqués, au motif disent-ils toujours, selon Rogelio, qu'ils « vivent à l'extérieur de la ville ». La sœur, en revanche, leur rend visite ponctuellement et, lors d'une période de convalescence postopératoire de sa mère, elle l'a hébergée chez elle et ce même si, comme l'explique Rogelio : « le problème de ma sœur est qu'elle vit très loin, elle a une maison mitoyenne, elle a des escaliers [...] pour tout ». En sa qualité d'enfant adulte (divorcé) résidant chez ses parents, Rogelio occupe la première place dans la « hiérarchie familiale » qui détermine les responsabilités de chacun à l'égard des parents.

Une situation similaire nous est racontée par Éric (56 ans, homme, Barcelone). Il a divorcé en 2008 ; son ex-épouse et ses enfants sont restés au domicile familial. Bien qu'il ait un emploi, il ne pouvait pas payer de loyer et il est retourné chez ses parents. Peu de mois après, son père a développé un cancer. Éric a aidé sa mère à prendre soin de lui et il l'a accompagné lors des visites médicales et des thérapies jusqu'à sa mort. Plus tard, sa mère est tombée malade et il lui a apporté l'attention qu'elle requerrait (pour la lever, la déplacer, la doucher, préparer sa nourriture...) en comptant sur l'aide de ses frères et d'une aide-soignante rémunérée avec qui ils ont établi des tours de garde pour ne pas la laisser seule. Éric souligne qu'il aurait pu prendre son indépendance vis-à-vis de ses parents, mais il est resté dans le foyer familial pour s'occuper d'eux. Comme dans le cas de Rogelio, assumer cette responsabilité lui semble « naturel » puisqu'il réside chez eux, mais, à la différence de Rogelio, les frères d'Éric s'impliquent aussi directement et ils se relaient pour prendre en charge leurs parents. S'agissant de Rogelio, sa dépendance économique est un facteur qui démobilise ses frères et, d'une certaine façon, les libère de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs parents et des soins à leur prodiguer.

Gérard (46 ans, homme) vit, quant à lui, dans une ville de la banlieue industrielle de Barcelone. Quand il a divorcé, il est allé vivre avec sa mère. Ils prennent soin l'un de l'autre. Il est affecté d'un handicap psychique qui ne lui permet pas d'avoir une vie indépendante. Il ne travaille pas, ce qui lui laisse du temps pour s'occuper de sa mère qui, depuis qu'elle a souffert d'un accident vasculaire cérébral, a des pertes de mémoire qui la rendent dépendante : « Je dois préparer les repas, la ramener à la maison, parce qu'elle ne peut pas être cloîtrée à la maison [...] J'achète de la nourriture, je fais les démarches administratives [...] et je l'accompagne pour aller voir le docteur. Eh bien, je suis comme une sorte de béquille » (Gérard, 46 ans, Barcelone, homme).

Malgré ses difficultés, Gérard exprime son désir de devenir indépendant et de former un couple, mais sa mère qui a également fait quelques tentatives de suicide, l'empêche de réaliser un tel projet. Il insiste sur cette situation qui « lui a gâché la vie », et mais il « faut être là pour elle, c'est son tour ». Quand il nous décrit les raisons pour lesquelles il lui prodigue des soins, il souligne qu'il le fait « par amour, par amour, bien sûr que oui, indiscutablement, parce que je l'aime ».

La re-cohabitation avec les parents après un divorce est une stratégie résidentielle fréquente, qui reste

toutefois temporaire. Dans ces derniers cas, l'organisation familiale des soins se retrouve affectée par la situation de divorce parce qu'elle prédispose les enfants divorcés, qui résident au domicile de leurs parents, à s'en occuper. On peut dire que les situations observées sont très variées, mais tandis que dans certains cas, le divorce affaiblit les relations intergénérationnelles, dans d'autres cas, il semble donc les renforcer.

■ Les soins à la limite des liens de parenté

Un des effets du divorce est l'émergence de toute une constellation de nouvelles catégories de relations familiales indéfinies, qui se configurent comme des formes de « lien de parenté négocié », que nous avons situées dans une autre étude « entre la parenté et l'amitié » [Roigé, 2006 ; 2012]. Il s'agit de relations sans normes ni références sociales, qui doivent se redessiner en fonction de chaque circonstance. Elles n'ont pas de dénomination : dans le cas des « beaux-pères » et « belles-mères », il n'existe pas de termes en catalan et en espagnol pour définir cette relation et il faut recourir aux définitions descriptives comme « le mari de ma mère » ou « le copain de ma mère ». À défaut de normes, la forme de la relation se décide en fonction de chaque situation, en adoptant une des multiples possibilités qu'implique une relation de plus grande ou de plus petite importance, en incluant les scénarios de soins destinés à ces personnes. La recomposition familiale est un point d'observation privilégié des changements, des persistances et des resignifications dans les rôles parentaux et dans les mécanismes de mutualité familiale. Pour cela, il importe d'explorer de quelle façon les soins sont gérés dès lors qu'ils concernent les membres non biologiques des familles recomposées [Coleman, Gagnon et Cable, 1997] comme les beaux-parents, et quels types d'obligations morales sont reliés à ces relations familiales.

Liliana Pezzin, Robert A. Pollack et Barbara Schone [2013] soutiennent que les personnes qui n'ont pas eu elles-mêmes d'enfants, mais dont les conjoints en ont eu, reçoivent moins d'assistance, et qu'ils ont même une plus courte espérance de vie, que ceux qui bénéficient de la présence de leurs propres enfants. Selon ces deux auteurs, les familles recomposées seraient de ce point de vue moins fonctionnelles que les familles conventionnelles. Cette affirmation doit être

cependant nuancée puisque les situations sont très diverses, mais, dans tous les cas, l'arrivée au stade de la vieillesse pose de nouveaux défis en matière d'entraide dans les familles recomposées.

La relation devient plus difficile dans le cas où le beau-père a besoin d'aide. Camila (32 ans, femme, Sabadell), déclare, bien qu'elle maintienne une excellente relation avec son beau-père : « Je ne pense pas que je doive le prendre en charge. » Sa mère, 63 ans, s'est remariée avec un homme plus âgé, qui a 73 ans actuellement, sans enfants : « Maintenant, il a des problèmes de santé et ma mère – beaucoup plus jeune que lui – doit s'en occuper. En réalité, moi et mes frères, nous n'avons rien fait pour lui. De temps en temps, nous disons que nous devrions faire quelque chose pour notre mère, mais c'est difficile pour nous... » Dans des circonstances similaires, quand il y a des enfants des deux côtés, ils s'occupent généralement de leurs parents respectifs. Rosa, qui vit dans une résidence gériatrique avec son second mari Joan, nous explique son système de visites :

Parce que mes enfants viennent me voir moi et que ses enfants viennent pour lui... Moi, je suis plus ou moins bien, mais mon mari a besoin d'une plus grande assistance. Peut-être que nous aurions pu continuer dans notre maison, mais j'ai pris la décision de la résidence parce que sinon la situation était compliquée avec nos enfants respectifs... (Rosa, 77 ans, femme, Barcelone).

Andrea (52 ans, femme, L'Hospitalet de Llobregat), soutient qu'elle a une excellente relation avec sa belle-mère qui s'occupe maintenant de son père de 84 ans, mais dit-elle, « quand mon père ne sera plus là, je ne crois pas que je maintiendrai de relation avec elle, je n'aurai pas plus que des contacts de temps en temps... ». Dans la majorité des cas analysés, les beaux-enfants ne ressentent pas d'obligation d'assistance envers les nouveaux conjoints de leurs parents.

Toutes ces relations de parenté non définies auxquelles donnent naissance les familles recomposées conduisent à reconsidérer les mécanismes d'aide mutuelle pour chaque situation concrète. Il y a également les « ex-beaux-parents ». Bien que généralement ces derniers ne soient pas considérés comme des membres de la famille, ils demeurent des grands-parents. Mònica (55 ans, femme, Barcelone) a deux fils de 20 et 16 ans, elle a divorcé en 2010 et son ex-mari est fils unique et habite à l'étranger pour des raisons professionnelles. Mònica encourage ses enfants

à rendre visite à leur grand-mère paternelle qui est veuve et qui vit seule, mais elle ne les accompagne pas puisque, à la suite du divorce, elle s'est distancée de son ex-belle-famille. Par le biais des enfants, elle a découvert que leur grand-mère souffrait de problèmes de santé, situation qui la préoccupe compte tenu de l'isolement dans lequel se trouve celle qui fut sa belle-mère.

Mònica vit des contradictions et a de nombreuses réticences ; elle dit qu'elle « ne veut pas prendre en charge » les soins de son ex-belle-mère, mais qu'il s'agit de la grand-mère de ses enfants et qu'« à travers eux », elle s'en sent responsable. Elle s'en occupe finalement indirectement notamment en avertissant les services sociaux de la situation et les autres membres de la famille. Si les familles divorcées ne sont plus une famille, elles sont encore « un peu de la famille ». Les enfants (et petits-enfants) agissent comme un lien puissant, souvent non désiré, entre eux et, malgré la disparition de la relation matrimoniale, ils reproduisent le circuit des obligations propre à la réciprocité inter-générationnelle qui rend les uns responsables des soins des autres et vice versa.

Les soins peuvent être perçus comme une charge importante qui conditionne la vie des aidants « naturels », lesquels se retrouvent poussés à « vivre la vie des autres » [Sahlins, 2011], et, par conséquent, voient diminuer leurs possibilités d'entretenir le réseau de leurs relations sociales. Une telle charge peut également conduire à une rupture conjugale ou compliquer les rencontres avec de nouveaux partenaires. Gaël (63 ans, homme, Barcelone) est un retraité divorcé depuis plus de 20 ans de son épouse avec qui il a eu deux enfants. En 1999, alors qu'ils étaient déjà séparés, son fils de 21 ans a reçu un diagnostic de schizophrénie et, en 2002, il est allé vivre avec Gaël puisque sa mère souffrait également d'un trouble psychologique et qu'elle ne pouvait pas prendre soin de lui. Depuis lors, son fils vit avec lui. Gaël affirme que « c'est une situation difficile parce que cohabiter avec une personne schizophrène crée beaucoup de tension, beaucoup de stress ». En 2006, Gaël s'est remarié, mais la relation n'a duré que deux ans. Lui-même explique la rupture en disant que « la cohabitation s'est avérée très difficile » et que son épouse « a eu du mal à comprendre la maladie » : « Si sa mère ne prend pas soin de lui, pourquoi dois-je en souffrir moi-même ? » disait-elle en invoquant le devoir qui s'attachait, à ses yeux, au lien biologique. « Prendre soin » exprime l'exercice du lien de parenté, de la même façon qu'agir en tant que parent signifie indiscutablement prodiguer des soins aux membres

de la famille. Les groupes humains ont utilisé la métaphore biologique pour construire les liens de parenté [Carsten, 2011 ; 2013], mais au-delà de la biologie, la parenté est soutenue et maintenue tout au long de la vie grâce à une relation soignante. En principe, et sauf dans des circonstances exceptionnelles, le soutien demeure contraint par les limites du lien de parenté biologique bien que, dans des occasions déterminées, il puisse se redéfinir au-delà de ces limites. Marshal Sahlins [2011] se réfère à la *mutuality of being* (« mutua-lité consubstantielle à l'existence ») pour expliquer le type de relation qui lie les personnes apparentées, définies comme des personnes qui participent à l'existence d'autrui. Selon cet auteur, le code de conduite de la parenté dispose à exercer cette « mutua-lité » avec ou sans liens biologiques. Le concept de Marshal Sahlins peut également être considéré dans le cas des familles recomposées : le divorce et la recombinaison de la famille sont des scénarios qui nous permettent de comprendre la construction et la dissolution des liens familiaux, des affections et des responsabilités.

■ Prendre en charge l'« ex » ?

Il s'avère intéressant d'observer également de quelle façon la responsabilité des soins est perçue entre les ex-conjoints après le divorce. De quelle manière est gérée la disparition des obligations parentales du couple divorcé en ce qui concerne la belle-famille (les beaux-parents, fondamentalement). Marilyn Coleman, Lawrence Gagnon et Susan Cable [1997] affirment que le divorce implique la révocation de l'appartenance à un groupe familial, moyennant quoi se produisent la rupture d'un engagement et la disparition des responsabilités familiales. Nous convenons que tel est en effet le scénario le plus courant, mais dans des circonstances exceptionnelles, une telle démission des obligations parentales peut être remise en question.

Nous avons ainsi été surpris de constater que, parmi nos enquêtés, dans certaines occasions, l'ancien conjoint prend en charge son « ex »-partenaire. C'est le cas de Pilar (68 ans, femme, Barcelone) qui s'est séparée de son mari, il y a cinq ans, ce dernier ayant entamé une relation avec une autre femme. Après leur séparation, Pilar vit seule, dans un nouveau domicile, avec son fils handicapé (elle a un autre fils qui vit dans un autre pays). Son mari, Pedro – qui a actuellement 72 ans –, installé avec sa nouvelle conjointe (de dix ans plus jeune) dans un autre

appartement, a reçu un diagnostic d'Alzheimer deux ans après leur séparation. La nouvelle conjointe, qui ne supporte pas la situation, le laisse seul. Devant cette désertion et compte tenu des difficultés des enfants à faire face à ce diagnostic, c'est son ex-femme qui se charge de lui. Elle l'accompagne chez le médecin, contrôle sa médication, supervise les soins qui lui sont administrés chaque jour par une aide à domicile, s'occupe des affaires de la maison et même des achats de nourriture et de vêtements. Elle a engagé une aide familiale, mais rend visite fréquemment à son ex-mari, ce dernier allant même manger une fois par semaine chez son ex-femme, ainsi jusqu'au jour où son admission dans une résidence devient impérative. Pilar affirme que :

Ça a été dur de prendre en charge Pedro. Mes sentiments étaient contradictoires. Qu'est-ce que je devais faire ? D'un côté, il s'agissait de la personne de qui je voulais être le plus loin à cause de sa trahison envers moi, mais il est le père de mes enfants. Et nous avions partagé toute une vie... Il avait besoin de moi, et sans jamais lui avoir pardonné, j'ai dû affronter la situation. Je me suis rendu compte que la séparation n'avait pas effacé complètement mon affection pour lui... tu ne peux pas passer de l'amour à la haine absolue et, avec l'Alzheimer, j'ai dû le prendre en charge (Pilar, 68 ans, Barcelone).

La situation a été difficile pour Pilar, parce qu'en raison de leur divorce elle n'était pas légalement responsable de lui : « Quand je l'accompagnais chez le médecin ou que je parlais avec l'assistante sociale, ils remettaient en question mon rôle. »

Le cas de Xavier (69 ans, homme, Sant Cugat del Vallès) est similaire, quoique beaucoup plus complexe. Il s'est séparé de sa femme il y a presque vingt ans déjà, quand il a déclaré son homosexualité et qu'il est allé vivre avec un autre conjoint masculin. Sa femme était paralytique et ils ont eu deux enfants. Malgré la séparation et les circonstances de celle-ci, Xavier a continué de prendre en charge son ex-femme. « Nous avons toujours eu une bonne relation. Non seulement elle était la mère de mes enfants, mais elle était une personne d'un grand courage qui a assumé sa grossesse et son accouchement malgré son handicap. » Comme Helena a besoin d'une aide familiale, Xavier non seulement lui rend visite fréquemment, mais, avec ses fils, il prend souvent soin d'elle (en l'accompagnant chez le médecin, en s'occupant des affaires de la maison, etc.). Et il ajoute : « Je ne la prends pas en charge seulement à cause d'un sentiment de remords de l'avoir quittée, mais également à cause de ma profonde amitié pour

elle. Déjà âgée, maintenant, elle a besoin de moi et je dois l'accompagner. »

Dans le cas de Lídia (68 ans, femme, Vilanova i la Geltrú), diagnostiquée schizophrène, c'est également son ex-mari qui la prend en charge lors de ses crises, surtout quand elle a besoin de plus d'appui. Inapte au travail, elle vit, grâce à sa pension, à celle de sa mère et à une pension mensuelle de son ex-mari sur laquelle ils se sont mis d'accord au moment de la séparation, malgré le fait qu'ils n'avaient pas d'enfants. Ses parents les plus proches – en plus de sa mère, de qui elle prend soin – sont ses neveux, mais ils ne la visitent qu'à peine une fois par an. Pour Lídia, sa seule personne de référence est son « ex » qui lui apporte son aide.

Le maintien de liens avec l'ex-mari ou l'ex-femme afin de lui fournir l'assistance qui lui fait défaut peut devenir un piège psychologique qui favorise la dépendance à l'égard du passé, empêchant de construire une nouvelle vie [Eguiluz, 2004]. L'ex-conjoint se convertit en fantôme du passé qui ne disparaît pas complètement en raison de ce prolongement d'une forme de dépendance mutuelle.

Tout au long de cet article, nous avons vu différents éléments concernant les relations entre divorce, vieillesse et mécanismes d'aide et de soins. En accord avec d'autres études [De Jong Gierveld et Dykstra, 2008], nous constatons que les personnes divorcées bénéficient d'une attention moindre parce que le réseau de leurs relations sociales est plus limité et que le divorce affecte les relations entre les parents et leurs enfants. De plus, le divorce et la récomposition familiale génère des relations de lien de parenté qui ne sont pas clairement définies et pour lesquelles, dans chaque cas, il faut renégocier la façon dont ces relations seront menées. Trois grandes conclusions s'imposent.

En premier lieu, les récits de nos enquêtes nous montrent de nouveaux discours sur la vieillesse et ses répercussions sur les nouvelles configurations familiales. Nous constatons que la question de l'aide aux parents âgés ne se pose pas de la même façon dans les familles touchées par un divorce. Les scénarios de soutien familial dépendent de facteurs comme la structure de la famille, sa situation économique, les rôles respectifs de chacun de ses membres, le niveau d'interaction et le degré de cohésion entre eux. Les soutiens doivent être renégociés en fonction de chaque procédure de divorce. En général, les hommes âgés séparés ou divorcés d'aujourd'hui ont beaucoup moins de chance que les femmes âgées qui vivent une situation similaire de recevoir de l'aide de leurs enfants. Au cours des

prochaines décennies, l'arrivée au stade de la vieillesse d'un plus grand nombre de personnes divorcées aura des répercussions importantes sur la population vieillissante. On peut penser qu'à long terme l'application de la garde partagée, qui a augmenté en Espagne depuis la loi sur le divorce de 2005, n'éloignera pas autant la figure paternelle des enfants. Mais d'ici là, ces hommes divorcés ou séparés qui ont vécu dans un certain éloignement avec leurs enfants auront, une fois au stade de la vieillesse, de plus faibles probabilités de bénéficier de leur soutien et de pouvoir compter sur des relations intergénérationnelles. Il faudra donc observer la façon dont les ressources formelles d'assistance se combineront aux réseaux informels.

Nos entretiens ont permis de constater, en second lieu, que le genre, la perception de la situation de divorce, la recomposition d'un couple, ont des incidences différentes sur l'attitude à l'égard des personnes âgées ayant besoin d'une assistance. Comme nous le fait remarquer Dolors Comas-d'Argemir [2017] dans un processus de don et contre-don, les soins ne sont pas prodigués ou rendus librement, ils le sont en fonction des bases morales du genre et du lien de parenté. Malgré les mesures sociales et publiques en faveur de l'égalité des genres, il est certain que prendre soin des autres demeure un acte essentiellement assigné aux femmes. Si les hommes s'impliquent de plus en plus dans les soins donnés aux jeunes enfants [Alméras, 2000; Hanlon, 2012], ce qu'ils font beaucoup moins quand il s'agit de les dispenser à des personnes âgées [Comas d'Argemir, 2016; Milligan et Morbey, 2013]. Ces différences sont particulièrement visibles dans le cas des séparations et des divorces.

En troisième lieu, nous avons mis en évidence que les soins s'organisent en fonction de la constellation de parents générée par la recomposition familiale. Toutes les relations de parenté sont des constructions sociales qui doivent bien être prises en compte afin de comprendre la façon dont se produit l'organisation sociale des soins. Ainsi, la recomposition familiale est un processus au cours duquel les relations et le statut varient en fil des ans [Curtis, 1998; Amato, 2000]. Nous avons observé de multiples configurations et stratégies qui vont de la négation de toute « obligation » à l'égard des nouvelles figures de parents suscitées par la recomposition familiale (beaux-pères, belles-mères, beaux-enfants, ex-conjoints, ex-beaux-parents) jusqu'au maintien de quelques mécanismes d'aide vers ces mêmes parents. De plus, le contexte de récession économique et la faiblesse des politiques familiales en Espagne a obligé la famille à prendre en charge, y compris quand les liens de parenté sont incertains, les soins des personnes âgées.

L'étude des effets du divorce sur des personnes vieillissantes est encore un domaine peu considéré au sein des recherches sur le divorce, qui traitent davantage des conséquences de la séparation pour les enfants ou dans la recomposition familiale [White, 1994]. Ce terrain d'enquête est d'autant plus fertile qu'il permet d'analyser la construction des nouveaux discours sur le vieillissement et la redéfinition des rôles des personnes âgées dans les contextes familiaux contemporains. ■

Traduit de l'espagnol par Sara Bastien-Henri
sara.bastienhenri@gmail.com

I Notes

1. Cet article a été réalisé dans le cadre de deux projets de recherche. 1) « *Hombres cuidadores: retos y oportunidades para reducir las desigualdades de género y afrontar las necesidades de cuidado* », financé par RecerCaixa avec la collaboration de l'Association catalane des universités publiques (2014ACUP00045). Une centaine d'entretiens ont été menés, dans différentes villes catalanes, principalement à Barcelone et à Tarragone, à partir d'une sélection par critères d'âge, maladie, situation de dépendance, relation familiale et classe sociale. 2) Ont également été utilisés des entretiens effectués à Barcelone dans le cadre de l'étude « *Noves famílies: un estudi sobre les relacions familiars a Barcelona* », réalisé par le Groupe d'études

sur la famille et la parenté de l'université de Barcelone à partir du soutien de l'*Inventari del Patrimoni Etnològic* du gouvernement catalan de la Generalitat de Catalogne (2009-2013). Nous remercions ces organisations pour leur soutien et tous les autres collègues qui ont collaboré à ces deux projets collectifs.

2. La loi antérieure (1981) ne permettait le divorce qu'après une période préalable de « séparation » légale de deux ans, ce qui conduisait un grand nombre de personnes séparées à ne pas formaliser leur divorce pour éviter les démarches légales ainsi que leurs coûts. Dans l'ancienne loi, le divorce exigeait une déclaration de culpabilité de l'un ou l'autre conjoint, considérée comme l'ultime solution à laquelle ils pouvaient avoir recours, et uniquement quand il était évident que leur

réconciliation n'était plus possible après une « période de réflexion ».

3. Source : EUROSTAT et IDESCAT (*Institut d'Estadística de Catalunya*, Catalogne). La grande augmentation des divorces entre les années 2006 et 2008 a été la conséquence de la nouvelle loi sur le divorce, qui a assoupli le processus judiciaire. Le taux de divorce s'est ensuite stabilisé.

4. Source : IDESCAT.

5. Source : INE (*Instituto Nacional de Estadística*, Espagne).

6. Source : IDESCAT.

7. Tous les noms cités ont été changés pour préserver l'anonymat des personnes interrogées.

8. Source : IDESCAT.

I Références bibliographiques

- ALMERAS Diana, 2000, « Procesos de cambio en la visión masculina de las responsabilidades familiares », in José Olavarria et Rodrigo Parrini (eds.), *Masculinidad/es, Identidad, Sexualidad y Familia*, Santiago, FLACSO-Chile.
- AMATO Paul R., 1999, « The Postdivorce Society: How Divorce is Shaping the Family and Other Forms of Social Organization », in Ross A. Thompson et Paul R. Amato (eds.), *The Postdivorce Family. Children, Parenting and Society*, Thousand Oaks, Londres et New Delhi, SAGE Publications : 161-190.
- AMATO Paul R., 2000, « The consequences of divorce for adults and children », *Journal of marriage and family*, 62, 4 : 1269-1287.
- AMBERT Anne Marie, 2009, *Divorce : faits, causes et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la Famille.
- BESTARD Joan et Jesús CONTRERAS, 1995, « Le casa pairal dans la Catalogne urbaine », in Marianne Gullestad et Martine Segalen (dir.), *La Famille en Europe. Parenté et perpétuation familiale*, Paris, La Découverte.
- CADOLLE Sylvie, 2005, « "C'est quand même mon père !" La solidarité entre père divorcé, famille paternelle et enfant adultes », *Terrain*, 45 : 83-96.
- CARRIÈRE Yves et Laurent MARTEL, 2003, « L'aide apportée aux personnes âgées veuves ou divorcées au Canada : peut-on compter sur les enfants ? », *Cahiers québécois de démographie*, 32, 1, Printemps, 2003 : 139-153.
- CARSTEN Janet, 2011, « Substance and Relationality: Blood in Contexts », *The Annual Review of Anthropology*, 40 : 19-35.
- CARSTEN Janet, 2013, « What kinship does—and how », *Journal of Ethnographic Theory*, 3, 2.
- COLEMAN Marylyn et Lawrence GANONG, 1999, *Changing Families, Changing Responsibilities: Family Obligations Following Divorce and Remarriage*, Mahwah, Erlbaum.
- COLEMAN Marilyn, GANONG Lawrence et Susan CABLE, 1997, « Beliefs About Women's Intergenerational Family Obligations to Provide Support Before and After Divorce and Remarriage », *Journal of Marriage and Family*, 59 : 165-176.
- COMAS-D'ARGEMIR Dolors, 2016, « Hombres en los trabajos de cuidados: Barreras culturales y modelos emergentes », *Psicoperspectivas. Individuo y Sociedad*, 15 : 10-22.
- COMAS-D'ARGEMIR Dolors, 2017, « El don y la reciprocidad tienen género: las bases morales de los cuidados », *Quaderns de l'ICA*.
- COONEY Teresa et Peter UHLENBERG, 1990, « The Role of Divorce in Mens' Relations with their Adult Children after mid-life », *Journal of Marriage and the Family*, 52 : 677-688.
- CURTIS Johan, 1998, *Making and Breaking Families. The Way Ahead for Parents and their Children*, Londres, Free Association Books.
- DEUSDAD Blanca, Dolors COMAS-D'ARGEMIR et Sophie DZIEGIEWSKI, 2016, « Restructuring Long-Term Care in Spain: the Impact of Economic Crisis on Public Policies and Social Work Place », *Journal of Social Service Research*, 42, 2 : 246-262.
- DUPRE-LATOURE Monique, 2005, *Les Crises du couple. Leur fonction et leur dépassement*, Toulouse, Érès.
- EGUILUZ ROMO Luz de Lourdes, 2004, « Las mujeres y el divorcio. Una visión de género », *Temas de mujeres*, 1 : 5-15.
- FLAQUER Lluís et Andreu GARRIGA, 2009, « Marital Disruption in Spain: Class Selectivity and Deterioration of Economic Conditions », in Andreß Hans-Jürgen et al. (eds.), *When Marriage End*, Cheltenham, Edward Elgar : 178-210.
- FINCH Janet, 1987, « Family Obligations and the Life course », in Bill Alan Bryman, Patricia Bytheway et Teresa Keil Allatt (eds.), *Rethinking the life cycle*, New York, Springer : 135-170.
- FURSTENBERG Frank, Saul D. HOFFMAN et Laura SHRESTHA, 1995, « The effect of divorce on intergenerational transfers: New evidence », *Demography*, 32, 3 : 319-333.
- DE JONG GIERVELD Jenny et Pearl A. DYKSTRA, 2008, « Virtue is its Own Reward? Support-giving in the family and loneliness in middle and old age », *Ageing & Society*, 28, 2 : 271-287.
- HANLON Niall, 2012, *Masculinities, Care, and Equality. Identity and Nurture in Men's Live*, Londres, Palgrave MacMillan.
- MILLIGAN Christine et Hazel MORBEY, 2013, *Older Men who Care: Understanding their Support and Support Needs*, Lancaster University Centre for Ageing Research.
- PEZZIN Liliana E., Robert A POLLAK et Barbara S. SCHONE, 2013, « Complex family in late-life outcomes among elderly person. Disability, institutionalization, and longevity », *Journal of Marriage and Family*, 75 : 1084-1097.
- ROIGÉ Xavier, 2006, « Las familias mosaico. Recomposición familiar tras el divorcio », in Xavier ROIGÉ (ed.), *Familias de ayer, familias de hoy*, Barcelone, Icaria : 471-502.
- ROIGÉ Xavier, 2012, « Un "élargissement" de la famille ? Parcours de pères divorcés et redéfinitions de la paternité à Barcelone », *Ethnologie française*, XLII, 1 : 135-144.
- ROTTERMANN Marie, 2007, « Marital breakdown and subsequent depression. Statistics Canada », *Health Reports*, 18 : 33-44.
- SAHLINS Marshal, 2011, « What kinship is (part one) », *Journal of Royal Anthropological Institute*, 17 : 2-19.
- SORONELLAS Montserrat et Dolors COMAS-D'ARGEMIR, 2017 « Hombres cuidadores de personas adultas dependientes. ¿Estrategias ante la crisis o nuevos agentes en los trabajos de cuidados? », Maria Rosa Herrera et Germán Jaraiz (dirs.), *Pactar el futuro. Debates para un nuevo consenso en torno al bienestar*, Seville, Universidad Pablo Olavide : 2223-2239.
- SULLEROT Evelyne, 2000, *La Crise de la famille*, Paris, Fayard.
- THOMPSON Ross A. et Jennifer M. WYATT, 1999, « Values, Policy and Research on Divorce », in Ross A. Thompson et Paul Amato (eds.), *The Postdivorce Family. Children, Parenting and Society*, Thousand Oaks, Londres/New Delhi, SAGE Publications : 192-232.
- WHITE Louise, 1994, « Growing up with Single Parents and Stepparents: Long Term Effects on Family Solidarity », *Journal of Marriage and the Family*, 4 : 235-268.
- ZUERAS Pilar et Marc AJENJO, 2016, « Persones grans institucionalitzades a Catalunya: quantes són i com són? », *Revista Catalana de Sociologia*, 31, 2 : 5-23.

■ ABSTRACT

New challenges in the care of the elderly people

The article analyses the perceptions and strategies of the elderly in situations of divorce, step-families and new forms of family. The study, based on qualitative interviews, finds that the support mechanisms are not carried out in the same way in families where there has been a divorce or not. This study helps understand how new discourses on aging are being constructed and how the roles of older people in these family contexts are redrawing.

Keywords: Aging. Divorce. Step-families. Care. Step-grand-fathers.

■ RESUMEN

Nuevos retos en el cuidado de las personas

Este artículo analiza las percepciones y estrategias de las personas mayores frente a las situaciones de divorcio, las recomposiciones familiares y las nuevas formas de familia.

A partir de entrevistas cualitativas, se remarcan las diferencias sobre cómo se afronta el cuidado en situaciones de divorcio. Este estudio permite comprender cómo se están construyendo nuevos discursos sobre el envejecimiento y cómo se están rediseñando los roles de las personas mayores en estos contextos familiares.

Palabras-clave: Envejecimiento. Divorcio. Familias recompuestas. Cuidado.

■ ZUSAMMENFASSUNG

Neue Herausforderungen in der Altenpflege

Der Artikel hinterfragt die Wahrnehmungen und Strategien älterer Menschen angesichts von Scheidungssituationen, Familienzusammenführungen und neuen Familienformen.

Auf Grundlage einer Analyse von qualitativen Interviews wurde festgestellt, dass die Art und Weise, wie Pflegeleistungen konzipiert werden, unterschiedlich sind, je nachdem, ob eine Scheidung stattfand oder nicht. Diese Studie ermöglicht es, zu verstehen, wie Diskurse über das Altern heute konstruiert werden und wie sich die Rollen älterer Menschen in diesen familiären Kontexten neu gestalten.

Schlagwörter: Altern. Scheidung. Neuzusammensetzung der Familie. Pflege. Stiefgroßeltern.

